

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Isabelle RAIMBAULT, Vice-Présidente.

Présents : Isabelle RAIMBAULT, Daniel VICENTE, Chrystel BERTRON, Maryline BEDUNEAU, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Marie-Thérèse BURR, Eric VIAU, Françoise DHOTEL, Roger CHAMPION, Chantal COSNEAU, Eric CLABECQ

Absents Excusés : Dominique BREJEON donne pouvoir à Isabelle RAIMBAULT, Eric VIAU donne pouvoir à Chrystel BERTRON

Absents : Daniel VICENTE, Maryline BEDUNEAU

Convocation par mail du 14/01/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 13 - Votants : 15

Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois permanents

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Une mise à jour du tableau des emplois permanents est nécessaire pour supprimer un emploi permanent, dans un souci de cohérence entre les postes effectivement pourvus et les postes ouverts au tableau des emplois.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Vu l'avis du CST du 12 décembre 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents suite au recrutement d'un agent sur un grade inférieur au grade occupé par l'agent précédemment en fonction.

Je vous propose de supprimer l'emploi permanent suivant au tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2025 :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	MOTIF
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Recrutement sur un autre grade

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

